



Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-59

ISBN 0-660-61489-8



**Secrétariat des conférences
intergouvernementales
canadiennes**

**2001-2002
Budget des dépenses**

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Premier ministre

Table des matières

Section I : Messages

| | |
|--------------------------------|---|
| Message du chef de l'organisme | 3 |
| Déclaration de la direction | 4 |

Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

| | |
|------------------------------------------|---|
| 2.1 Mandat, rôles et responsabilités | 5 |
| 2.2 Objectif du programme de l'organisme | 6 |
| 2.3 Contexte de la planification | 6 |
| 2.4 Dépenses prévues de l'organisme | 7 |

Section III : Plans, résultats, activités et ressources de l'organisme

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité | 8 |
| 3.2 Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes | 8 |

Section IV : Renseignements financiers

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 4.1 Source des recettes non disponibles | 10 |
| Tableau 4.1a Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Détermination des coûts de fonctionnement à partager | 11 |
| Tableau 4.1b Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Quote-parts provinciales à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC | 12 |
| Tableau 4.1c Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Quote-part fédérale à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC | 13 |
| Tableau 4.2 Coût net du programme pour l'année budgétaire | 14 |

Section V : Autres renseignements

Section I : Messages

Message du chef de l'organisme

Élément caractéristique de la fédération canadienne, la conférence intergouvernementale à caractère multilatéral constitue un instrument capital par le truchement duquel s'effectuent des consultations, des négociations et une coordination entre les gouvernements. On y fait donc appel non seulement pour les rapports entre les deux ordres de gouvernement (fédéral et provincial), mais également pour des consultations entre les provinces et les territoires.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont créé le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) afin que celui-ci fournisse des services de soutien administratif à des conférences intergouvernementales de niveau supérieur. Par ailleurs, la demande visant nos services s'est considérablement élargie au cours des dernières années. En 1999-2000, nous avons servi 105 réunions et nous prévoyons que la demande demeurera à ce niveau tant en 2000-2001 qu'au cours des deux années subséquentes.

En 2001-2002, nous continuerons de fournir, dans une optique d'efficacité par rapport au coût, des services de soutien administratif spécialisés et impartiaux à des conférences intergouvernementales de niveau supérieur. La prestation de ces services sera assurée par du personnel possédant à la fois l'expérience voulue et une bonne formation. Dans le cadre de son travail habituel, ce personnel favorisera l'adoption de politiques et de méthodes souples et innovatrices et il se servira des outils technologiques les plus récents en vue d'améliorer l'excellente qualité des services fournis à nos clients.

Le Secrétaire

Stuart MacKinnon

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC).

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

André M. McArdle
Secrétaire adjoint
Le 20 février 2001

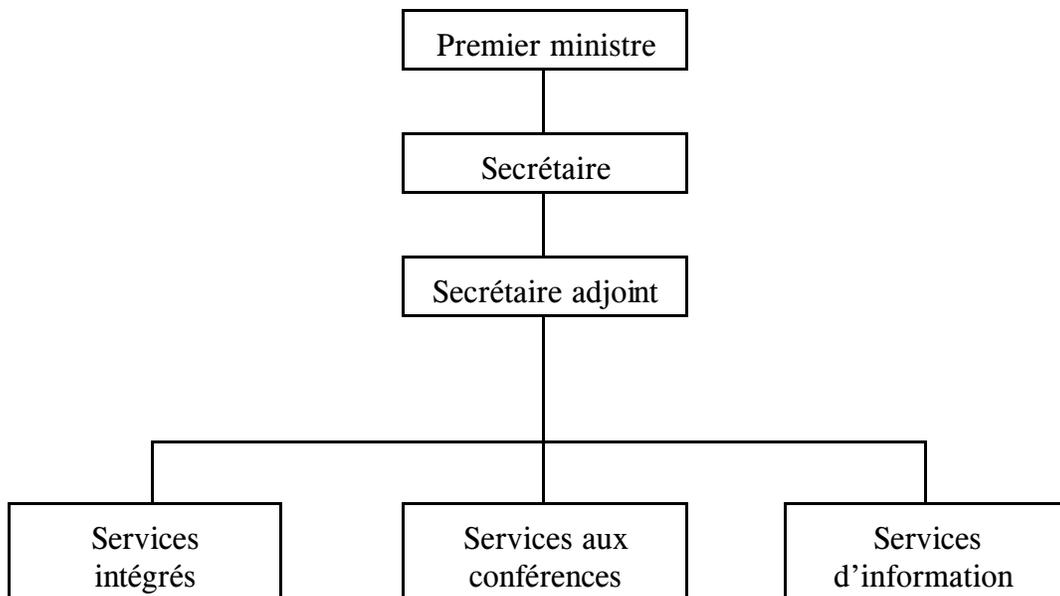
Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui a eu lieu en mai 1973. Il a été désigné ministère fédéral par décret en conseil du 29 novembre 1973. Son mandat ne comporte qu'un seul secteur d'activité consistant à assurer les services administratifs nécessaires à la planification et au déroulement de conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Le SCIC est un organisme du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, comme tel, il agit comme organisme intergouvernemental neutre. Les deux ordres de gouvernement contribuent à son budget et son personnel se compose à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Le Secrétaire soumet un rapport annuel à tous les gouvernements. Les activités font l'objet d'un examen par de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leur premier ministre respectif. Le SCIC rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

Structure organisationnelle du SCIC



Au nombre des services offerts par le SCIC figurent la planification et la coordination préalablement à la conférence; l'aménagement des locaux de la conférence; l'affectation d'un secrétaire; l'interprétation; la traduction, l'impression, la distribution et le contrôle

des documents; la rédaction de comptes rendus; les relations avec les médias; la sécurité; la mise en place de matériel technique et la prestation de services à caractère administratif ou technique, y compris dans le domaine de l'informatique.

En plus de fournir ces services de conférences partout au Canada, le Secrétariat garde des archives qu'il met à la disposition des gouvernements. Le Secrétariat a aussi un site Web à rayonnement mondial dans lequel on retrouve non seulement de l'information pertinente sur l'organisation et ses activités, mais surtout les communiqués rendus publics dès que prend fin chaque conférence importante que nous servons.

2.2 Objectif du programme de l'organisme

L'objectif en question consiste à : « Exceller en matière de planification et d'organisation de conférences intergouvernementales aux niveaux les plus élevés ainsi qu'au chapitre de la prestation de services à de telles réunions en vue de soulager les ministères clients, dans quasiment tous les secteurs d'activité gouvernementale, des nombreuses tâches techniques et administratives associées à la planification et à la tenue de telles conférences, et de leur permettre de se concentrer sur les questions fondamentales. »

2.3 Contexte de la planification

Il importe de signaler que le SCIC ne convoque pas de réunions intergouvernementales. Il doit plutôt répondre aux besoins créés par les décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales capitales ou d'autres points précis. **Le Secrétariat n'exerce aucun contrôle sur les décisions relatives au lieu de ces réunions, à leur nombre au cours d'un exercice donné, à leur date et à leur durée.** Le niveau de ses dépenses pour chaque exercice est cependant directement touché par ces divers facteurs.

Certaines questions intergouvernementales importantes pourraient surgir et exiger un grand nombre de réunions au cours de l'exercice 2001-2002. Comme il est impossible de prévoir ces questions avec quelque degré de certitude, il se peut que des crédits supplémentaires soient requis pendant cette période pour les raisons suivantes :

- o lorsqu'il faut assurer un soutien à une ronde intensive de réunions sur des dossiers nationaux clés; ou
- o lorsque le nombre de conférences à servir dépasse la capacité budgétaire du SCIC.

2.4 Dépenses prévues de l'organisme

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Dépenses prévues de l'organisme

| (en milliers de \$) | Prévision des dépenses 2000-2001* | Dépenses prévues 2001-2002 | Dépenses prévues 2002-2003 | Dépenses prévues 2003-2004 |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut) | 3 666,0 | 3 701,0 | 3 701,0 | 3 701,0 |
| Total du Budget principal des dépenses | 3 666,0 | 3 701,0 | 3 701,0 | 3 701,0 |
| Rajustements** | 474,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dépenses nettes prévues | 4 140,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Moins : Recettes non disponibles | 1 037,0 | 1 125,6 | 1 012,6 | 1 012,6 |
| Plus : Coût des services reçus à titre gracieux | 411,5 | 416,1 | 418,5 | 418,5 |
| Coût net du programme | 3 515,2 | 2 991,5 | 3 106,9 | 3 106,9 |
| Équivalents temps plein | 30 | 30 | 30 | 30 |

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Ce montant reflète les approbations obtenus depuis le Budget principal des dépenses.

Section III : Plans, résultats, activités et ressources de l'organisme

3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes est un petit organisme, à un seul programme et à un seul secteur d'activité, qui fournit des services administratifs pour la planification et l'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur dans presque tous les secteurs de l'activité gouvernementale.

3.2 Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

| Principaux engagements en matière de résultats | Résultats escomptés | Activités connexes | Ressources (en milliers de \$) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">la prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût | L'organisme fournira des services à toutes les conférences de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres qu'on lui demandera de servir. | Le Secrétariat continuera de revoir constamment la qualité, la quantité et la pertinence des services qu'il offre à ses clients. | 3 701,0 \$ |
| <ul style="list-style-type: none">la capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai | | | |
| <ul style="list-style-type: none">des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite de conférences | | | |
| <ul style="list-style-type: none">des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie | | | |

Section IV : Renseignements financiers

| | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tableau 4.1 | Source des recettes non disponibles |
| Tableau 4.1a | Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Détermination des coûts de fonctionnement à partager |
| Tableau 4.1b | Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Quote-parts provinciales à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC |
| Tableau 4.1c | Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC - Quote-part fédérale à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC |
| Tableau 4.2 | Coût net du programme pour l'année budgétaire |

Tableau 4.1 Source des recettes non disponibles

| (en milliers de \$) | Prévision des recettes 2000-2001 | Recettes prévues 2001-2002 | Recettes prévues 2002-2003 | Recettes prévues 2003-2004 |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes | | | | |
| Paiements de transferts venant d'autres gouvernements | 1 036,3 | 1 125,6 | 1 012,6 | 1 012,6 |
| Recettes diverses | 0,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 1 037,0 | 1 125,6 | 1 012,6 | 1 012,6 |

Tableau 4.1a : Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC

| Détermination des coûts de fonctionnement à partager (en milliers de \$) | Prévision 2000-2001 | Prévus 2001-2002 | Prévus 2002-2003 | Prévus 2003-2004 |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Budget principal des dépenses | 3 666,0 | 3 701,0 | 3 701,0 | 3 701,0 |
| Budget supplémentaire - 1999-2000* | 516,8 | | | |
| - 2000-2001 | 474,7 | | | |
| Moins : À recouvrer en 2001-2002 | -474,7 | 474,7 | | |
| | 4 182,8 | 4 175,7 | 3 701,0 | 3 701,0 |
| Moins : Postes exclus du partage de frais avec les provinces | | | | |
| o Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés fédéraux | -303,0 | -309,0 | -309,0 | -309,0 |
| o Frais de traduction | -317,0 | -317,0 | -317,0 | -317,0 |
| o Services aux locataires | -9,0 | -9,0 | -9,0 | -9,0 |
| o Capital | -115,0 | -115,0 | -115,0 | -115,0 |
| Frais totaux à partager | 3 438,8 | 3 425,7 | 2 951,0 | 2 951,0 |
| Répartition des frais à partager | | | | |
| o Gouvernements provinciaux (50 %) | 1 719,4 | 1 712,8 | 1 475,5 | 1 475,5 |
| o Gouvernement fédéral (50 %) | 1 719,4 | 1 712,9 | 1 475,5 | 1 475,5 |

* Reflète l'utilisation réelle du budget supplémentaire de l'année 1999-2000 au montant de 678 000 dollars.

Tableau 4.1b : Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC

| Quote-parts provinciales à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC (en milliers de \$) | Popu- lation | Prévision 2000-2001 | Prévues 2001-2002 | Prévues 2002-2003 | Prévues 2003-2004 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Terre-Neuve et Labrador | 2,1 | 36,1 | 36,0 | 31,0 | 31,0 |
| Nouvelle-Écosse | 3,3 | 56,7 | 56,6 | 48,7 | 48,7 |
| Nouveau-Brunswick | 2,7 | 46,5 | 46,2 | 39,8 | 39,8 |
| Île-du-Prince-Édouard | 0,5 | 8,6 | 8,6 | 7,4 | 7,4 |
| Québec | 25,3 | 435,1 | 433,3 | 373,3 | 373,3 |
| Ontario | 37,1 | 638,0 | 635,4 | 547,5 | 547,5 |
| Manitoba | 4,0 | 68,8 | 68,5 | 59,0 | 59,0 |
| Saskatchewan | 3,6 | 61,9 | 61,7 | 53,1 | 53,1 |
| Alberta | 9,3 | 159,6 | 159,3 | 137,2 | 137,2 |
| Colombie-Britannique | 12,1 | 208,1 | 207,2 | 178,5 | 178,5 |
| Total | | 1 719,4 | 1 712,8 | 1 475,5 | 1 475,5 |

Tableau 4.1c : Renseignements sur la formule fédérale-provinciale pour le partage des frais du SCIC

| Quote-part fédérale à l'égard des coûts de fonctionnement prévus du SCIC (en milliers de \$) | Prévision 2000-2001 | Prévue 2001-2002 | Prévue 2002-2003 | Prévue 2003-2004 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|
| Montant des frais partagés à imputer au gouvernement fédéral | 1 719,4 | 1 712,9 | 1 475,5 | 1 475,5 |
| Plus : Rajustements | | | | |
| o Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés fédéraux | 303,0 | 309,0 | 309,0 | 309,0 |
| o Frais de traduction | 317,0 | 317,0 | 317,0 | 317,0 |
| o Services aux locataires | 9,0 | 9,0 | 9,0 | 9,0 |
| o Capital | 115,0 | 115,0 | 115,0 | 115,0 |
| Sous-total | 744,0 | 750,0 | 750,0 | 750,0 |
| o Manque à gagner prévu en raison de contributions partielles : | | | | |
| Manitoba | 38,8 | 36,5 | 29,0 | 29,0 |
| Colombie-Britannique | 58,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Québec | 303,8 | 289,4 | 242,0 | 242,0 |
| Ontario | 282,4 | 261,3 | 191,9 | 191,9 |
| Rajustement total | 1 427,1 | 1 461,2 | 1 212,9 | 1 212,9 |
| Coût total prévu pour le gouvernement fédéral | 3 146,5 | 3 174,1 | 2 688,4 | 2 688,4 |

Tableau 4.2 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

| (en milliers de \$) | Total |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Dépenses prévues nettes | 3 701,0 |
| Plus : | |
| <i>Services reçus à titre gracieux</i> | |
| Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)-- | 297,3 |
| Cotisations visant la part de l'employeur à l'égard des primes d'assurances des employés et coûts payés par le SCT-- | 118,8 |
| Moins : | |
| Recettes non disponibles | 1 125,6 |
| Coût net du programme pour 2001-2002 | 2 991,5 |

Section V : Autres renseignements

Documents de référence

| | |
|------------------------------------------------|----------------------|
| Rapport sur les plans et les priorités du SCIC | 2000-2001, 1999-2000 |
| Rapport sur le rendement du SCIC | 1999-2000, 1998-1999 |
| Rapport aux gouvernements | 1998-1999, 1999-2000 |